vous avise que j'ai entre les mains des preuves qui me permettraient de vous retenir à ma disposition comme inculpé.

M. Destrez bondit sur sa chaise ; il se réclama de son titre d'avocat à la Cour d'appel de Paris et menaça M. Cavaillon de se plaindre à M. de Monzie, chef de cabinet du ministre de la justice, son ami.

— Eh bien ! S'il en est ainsi, je vous inculpe, répliqua M. Cavaillon, qui, à ce moment, mit sous les yeux de M. Destrez plusieurs lettres des plus compromettantes pour lui.

Du reste ajouta M. Cavaillon, vous pouvez en référer au procureur de la République.

Devant ce magistrat, M. Destrez aurait eu une toute autre attitude, et quoiqu'on donne le récit de cette entrevue comme absolument authentique, je ne vous le transmets que sous les plus expresse réserves.

M. Destrez, en effet, en présence de M. Guyon, abandonna le ton hautain qu'il avait eu jusque-là, et il devint suppliant. Il demanda en grâce au procureur de la République d'enlever du dossier les lettres le concernant ; mais celui-ci refusa catégoriquement. Il se borna à dire à M. Destrez :

— Tout ce que je puis faire, étant donné que vous êtes avocat à la Cour de Paris, c'est de vous laisser en liberté provisoire.

M. Destrez quitta le Palais de Justice, où il était resté près de quatre heures, dont trois comme inculpé ; il se rendit chez son confrère Me Chanot, maire de Marseille, lui raconta l'incident dont il venait d'être victime, mais ne parla point de ce qui s'était passé chez le procureur de la République.

Il exprima à M. Chanot sa surprise pour les façons dont M. Cavaillon entendait l'exercice de son pouvoir discrétionnaire et lui annonça qu'il allait s'en plaindre au ministère de la justice. Le soir même, M. Destrez partit pour Paris.

A Marseille, M. Cavaillon déclare que M. Destrez est toujours à sa disposition.

D'autre part, l'Agence l'« Information », nous communique la dépêche suivante :

« M. Cavaillon, juge d'instruction, vient de faire la déclaration suivante :

— J'ai trouvé dans la correspondance de Baudoin, qui est impliqué, comme vous le savez, dans l'affaire des maîtres chanteurs, une lettre parlant de M. Destrez en des termes d'argot qui m'ont paru fort louches, et dans laquelle il est question de l'emploi de plusieurs « sacs». Je préparai alors un mandat d'arrêt contre M. Destrez, sans me douter que celui-ci était avocat. La pièce était déposée sur mon bureau lorsque, tout à coup M. Destrez entra dans mon cabinet. Je lui montrai la lettre en lui représentant la gravité de la situation. Il ne la contesta pas, mais il me demanda la restitution de cette lettre, me suppliant, au nom de son honneur de ne pas le mettre en état d'arrestation. Après avoir procédé à un deuxième interrogatoire, je consentis, sur la promesse que me fit M. Destrez de m'aider à découvrir les trames de cette grosse affaire, à lui accorder la liberté provisoire.

Dans la lettre où il est parlé de M. Destrez, les termes employés sont excessivement familiers, et celle de M. Destrez lui-même est émaillée de plusieurs expressions d'argot.

A son arrivée à Marseille, le juge a acquis la conviction que M. Destrez avait touché une certaine somme chez la mère de Baudoin, malade à Marseille. La lettre que M. Destrez a remise à cette dernière est ainsi rançue : « Mère, tu peux faire tout ce que Destrez te dira, et remise d'« auber » qu'il te demandera ».

La Révolution en Russie

L'ordre est définitivement rétabli, télégraphie-t-on de Moscou.

L'insurrection est noyée dans le sang. Jamais encore un gouvernement n'a fait un tel carnage. Onze jours de suite, sans interruption, le canon a grondé à Moscou. Des quartiers entiers sont en ruines ; les rues sont jonchées de cadavres et ruisselantes de sang. Ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés. On a incendié des maisons, ensevelissant sous les décombres, hommes, femmes et enfants. On n'a pas laissé soigner les blessés, si l'on tirait sur les ambulances de la Croix-Rouge. Les déserts de Mandchourie n'ont pas vu d'horreurs pareilles.

Le gouvernement du tsar remporte une victoire horrible, mais elle n'est pas décisive. La lutte va reprendre. Cette victoire ne fortifie même pas le gouvernement, puisque demain il aura contre lui plus de haine que jamais. Plus qu'après les massacres de janvier, plus qu'après ceux d'octobre et de novembre, le peuple le considérera à présent comme l'ennemi intérieur, comme le bourreau de la nation.

Il ne se produira pas en Russie ce qu'on a vu en France après les journées de juin. Alors le prolétariat avait contre lui la bourgeoisie et les paysans qui, heureux de sa défaite, s'empressèrent de détruire l'œuvre de février.

En Russie, le prolétariat a les sympathies de la majeure partie de la nation. Il est son avant-garde dans la lutte pour l'émancipation totale du pays. Par-dessus les cadavres de ses martyrs, aucun homme de l'opposition ne tendra la main au gouvernement. La victoire de celui-ci ne fera qu'unir davantage les libéraux et les socialistes, les modérés et les révolutionnaires.

Perquisitions à Pétersbourg

LA SITUATION A MOSCOU

La censure publie les informations suivantes :

« Le préfet de Pétersbourg a ordonné aux fonctionnaires de la police de prendre, conjointement avec les portiers des maisons, des mesures rigoureuses pour le désarmement de la population, au moyen de fouilles opérées sur les personnes et de perquisitions domiciliaires.

Toute découverte d'armes sera récompensée par une somme d'argent.

A Moscou, de nombreux employés des chemins de fer ont été renvoyés du service ou arrêtés.

Le travail a repris partout.

Les arrestations et perquisitions domiciliaires en masse continuent. Le général Meyendorf a remercié les troupes au nom de l'empereur pour leur fidélité et l'écrasement de l'émeute. Les théâtres ont opéré leur réouverture.

La circulation dans les rues est autorisée jusqu'à minuit à partir de lundi.

L'interdiction pour le public d'employer le téléphone en ville pour correspondre avec Pétersbourg est rigoureusement maintenue.

Le maire a été informé que les policiers maltraitaient sauvagement les personnes arrêtées.

Le général Averianof, récemment arrêté, a été dégradé pour avoir participé au mouvement révolutionnaire. Il a été conduit à Saint-Pétersbourg, où il passera en jugement.

Le professeur Varobief, qui avait établi chez lui une ambulance pour les révolutionnaires blessés, a été tué à son domicile d'un coup de revolver par un officier. Les circonstances de ce meurtre rappellent exactement les conditions dans lesquelles avait été tué, quelques jours auparavant, le chef de la police de sûreté.

L'insurrection en Courlande

En Courlande, l'insurrection continue.

De nombreux châteaux sont mis à sac et incendiés.

On signale un grand nombre de pillages d'armes, de violences contre les personnes et d'actes révolutionnaires de toute sorte.

Le gouverneur général Beckmann est arrivé hier à Mitau. Il est chargé de réprimer la révolte en Courlande. Avant tout, les autorités régulières, qui sont actuellement chassées de leurs postes, doivent y être réinstallées. On enverra dans ce but des détachements de troupes avec les représentants de l'autorité dans les différents districts.

La réaction tsariste

Pétersbourg, 4 janvier. — La défaite des révolutionnaires à Moscou et l'approche des fêtes de Noël, à laquelle se joint l'influence religieuse du carême sont des circonstances favorables à la réaction.

Le ministère Witte triomphe et persévère dans l'application des mesures répressives. Le comte Vorontzof-Dachkof, vice-roi du Caucase, est remplacé par le général Grodekof, qui commanda en 1900 les forces russes de Mandchourie, mais qui ne joua aucun rôle pendant la dernière guerre : il était simplement à la tête de la circonscription militaire de l'Amour.

Au Caucase, la situation est grave. Novorossisk, qui jouissait de tout temps d'une préfecture militaire, mais où il y avait très peu de troupes, est en révolte ouverte, et s'est donné un gouvernement provisoire, une police et une garde nationale.

Le gouvernement craint le boycottage de la Douma, en raison du mécontentement causé dans le parti constitutionnel démocratique par l'oukase du 24 décembre et du retard que cet oukase apporte aux élections. L'établissement des listes exigera plusieurs mois ; l'Assemblée ne pourra se réunir avant avril. Cependant, le danger de boycottage aurait été prévu par l'oukase lui-même, qui énonce que la Douma pourra se réunir et fonctionner, même avec la moitié seulement de son personnel normal.

La dissension existe dans le conseil. Le comte Tolstoï, ministre de l'instruction publique, vivement critiqué dans la presse, a offert à plusieurs reprises sa démission. La position de M. Timiriasof, ministre du commerce, est rendue difficile par l'hostilité existant entre lui et le grand-duc Alexandre, qu'il a supplanté. Mais il est faux que la retraite du comte Witte doive à brève échéance suivre la faillite du système de demi-mesures qu'il avait préconisé et, en attendant, la réaction tsariste accomplit son œuvre de massacres, d'emprisonnements, de deuils et de ruines.

L'affaire Syveton

Le père du suicidé contre la veuve. — Question d'argent. — Un incident d'audience.

Paris, 4 janvier. — On sait que M. Syveton père demande au tribunal civil la révocation de la donation faite par son fils Gabriel Syveton à Mme Syveton, et cela « pour cause d'indignité ». Les débats du procès avaient été, paraît-il, fixés au 17 janvier, mais Mme Syveton demanda et obtint, par l'intermédiaire de son avoué, qu'ils fussent avancés au 3 janvier.

L'affaire fut donc appelée hier. Mais Me Faye, au nom de Me Ménard, avocat du demandeur, fit observer que celui-ci, n'ayant pas été prévenu à temps, n'était pas présent.

Le président Ditte remit, dans ces conditions, les débats à aujourd'hui.

Me Ménard sollicite, à l'appel de la cause, une remise à une date ultérieure :

— Il m'est absolument impossible de plaider, déclare-t-il. Je n'ai pas encore reçu le dossier.

A quoi le président répond :

— Le tribunal remettra pour vous entendre plus tard. Mais Me Pelletier, votre adversaire, insiste pour plaider aujourd'hui.

Me Ménard réplique :

— Mais je suis demandeur ! C'est à moi à parler le premier. Je n'ai jamais été consulté sur la fixation. Je n'ai même pas été prévenu à temps. Je ne demande pas mieux que de m'entendre avec mon confrère avec qui j'ai toujours eu des relations courtoises. Mais encore faut-il...

Le président (l'interrompant). — Vous vous expliquerez, si bon vous semble, devant le Conseil de l'Ordre, mais le tribunal entendra Me Pelletier, qui le désire.

Me Ménard. — Le Conseil de l'Ordre n'a rien à voir là-dedans. C'est l'affaire du tribunal seul... Il était au moins élémentaire de me prévenir.

Le président. — N'insistez pas. C'est inutile.

Me Ménard. — Eh bien, vous jugerez l'affaire sans qu'elle ait été plaidée.

Et Me Ménard, quittant la barre, sortit vivement, pour mettre au courant de l'incident le bâtonnier Chenu et lui demander d'intervenir pour faire respecter les droits de l'avocat.

Me Pelletier — qui a déclaré n'être pour rien dans l'incident — s'est à son tour entretenu avec le bâtonnier assez longuement.

Pendant ce temps, Me Ménard s'est mis à la recherche de son avoué, Me Gieules, pour lui faire rédiger des conclusions tendant à faire ordonner obligatoirement la remise.

Mais il a été inutile de recourir à cet expédient. Pendant la suspension de l'audience tout s'est arrangé, et à la reprise, le président Ditte a annoncé la remise de l'affaire au 17 janvier.

Les Elections Sénatoriales

DANS L'ISERE

Grenoble, 4 janvier. — Le groupe socialiste unifié présente les candidatures de Guesde, Jaurès, Lafargue et Vaillant.

Les quatre sénateurs sortants, MM. Antonin Dubost, Jouffray, Saint-Romme et Gustave Rivet se représentent sur la même liste.

Une famille assiégée

Querelle de chiffonniers. — Une attaque nocturne. — Coups de revolver. — Trois blessés.

Paris, 4 janvier. — Depuis six mois, deux familles de chiffonniers de Gennevilliers, les Batinel et les Monichon, se querellaient à tout propos. L'origine de la querelle était simple : un matin, les Monichon trouvèrent les Batinel en train de remplir leur hotte dans une rue dont ils prétendaient avoir le monopole. Il y eut des discussions, des échanges de coups ; mais l'avantage ne restait à aucun parti.

Hier, les Monichon résolurent d'en finir, et, vers quatre heures du matin, après une nuit passée à vider force bouteilles, ils s'armèrent, les uns de cannes plombées, les autres de couteaux, et pénétrèrent par escalade et effraction chez les Batinel, pensant les surprendre dans leur lit et les exterminer sans coup férir.

Fatale présomption : les assiégés veillaient. A peine l'ennemi avait-il ébranlé de ses coups les planches mal jointes de la porte d'entrée que les volets s'ouvrirent, livrant passage à des canons de fusil et de revolver. Et un véritable feu de peloton éclata, presque à bout portant, couchant à terre trois des Monichon ; le père, Ernest, 50 ans, l'un des fils, 18 ans, et la fille aînée, 19 ans.

Les blessés, dont l'état est grave, ont été transportés à l'hôpital Beaujon. Les meurtriers ont été invités à se tenir à la disposition de la justice.

L'appel aux Conscrits

NOUVELES AFFICHES

Paris, 4 janvier. — Amilcare Cipriani, l'un des deux acquittés du procès des antimilitaristes, a fait afficher ce matin un placard identique à celui qui avait motivé des poursuites contre Hervé et les autres signataires de l'appel aux conscrits.

Cette affiche est suivie du post-scriptum que voici :

« J'avais, avec vingt-sept camarades signé cette affiche.

En m'acquittant, le 30 décembre, le jury de la Seine a proclamé que je n'avais commis aucun délit.

Il a reconnu mon droit à la propagande. J'en use. »

Un nouveau placard sera prochainement affiché à Paris et en province.

Les nouveaux impôts en Allemagne

PROTESTATION POPULAIRE

Berlin, 4 janvier. — « Le mouvement contre les nouveaux impôts s'accentue ; dans presque toutes les villes ont lieu des meetings de protestation. Les deux impôts les plus impopulaires sont l'impôt sur la bière et l'impôt sur les tabacs. A Osnabruck, à Heidelberg et dans diverses autres localités ont eu lieu fin décembre et commencement de janvier, des meetings et des réunions des chambres de commerce pour protester.

Le syndicat des hôteliers allemands (environ 40.000 membres), l'union des hôteliers allemands (40.000 membres), l'union des hôteliers et des aubergistes de Berlin et des environs (5.000 membres), invitent les hôteliers allemands à un meeting de protestation pour le 8 février.

Dans toutes les branches, d'ailleurs, on pense qu'accepter les nouveaux impôts serait un malheur national, car les débitants estiment impossible la continuation de leur métier dans de pareilles conditions. La fabrication, notamment, des cigares à 5 et 6 pfennings, qui constitue la base de l'industrie cigarière allemande, sera impossible ».

Un assassin de onze ans

Londres, 4 janvier. — Un assassin de onze ans, si petit qu'on pouvait à peine apercevoir sa tête par-dessus la barrière placée devant les accusés, a comparu hier devant le tribunal de Liverpool.

Vendredi dernier, le jeune Joseph Redmond jouait dans la rue avec une de ses petites amies, Elisabeth Halpin, d'un an plus âgée que lui.

La fillette s'amusait à le taquiner.

— Mes cadeaux de Noël sont plus jolis que les tien, lui disait-elle ; regarde cette poupée si elle n'est pas plus belle que les joujoux qui t'ont été donnés ».

Le gamin, au début, prit la chose assez bien ; mais ne pouvant imposer silence à sa petite camarade, il entra tout à coup dans une violente colère : à un certain moment il tira son couteau de sa poche, l'ouvrit, et se précipitant sur la fillette, il lui en porta un coup dans la tête.

Le couteau, un petit canif à lame très mince et très courte, traversa, tant le coup était violent, la boîte crânienne de la petite Elisabeth, atteignant la cervelle.

Aux cris poussés par la pauvre petite, qui était tombée et dont le visage était couvert de sang, on accourut et on la transporta immédiatement à l'hôpital le plus voisin ; mais elle y mourut pendant le trajet.

En entendant le récit de l'acte qu'il avait commis, le précoce meurtrier fondit en larmes ; mais il n'en a pas moins été envoyé par les juges dans une maison de correction.

CRIME ODIEUX

Bruxelles, 4 janvier. — Un crime abominable a été commis dans le petit village de Xhendremael, près de Tongres, dans la Campine.

Une jeune servante, revenant de chez ses parents, traversait un champ, en compagnie d'un jeune homme, lorsque survinrent sept individus qui se jetèrent sur eux et les roulèrent de coups.

Le jeune homme, parvenant à échapper à ses agresseurs, s'enfuit pour aller chercher du secours. Pendant ce temps, les misérables firent subir à la jeune servante les plus odieux traitements, puis ils la déshabillèrent, entassèrent ses vêtements auxquels ils mirent le feu, et jetèrent leur victime sur ce bûcher.

Les flammes attirèrent des paysans, qui accoururent et dont la présence mit en fuite les assassins.

Malheureusement, leur intervention fut inutile pour la victime, qui avait été affreusement brûlée et avait cessé de vivre.

Une enquête est ouverte pour retrouver les auteurs de ce crime affreux.

L'Election Présidentielle

Le successeur de M. Loubet. — M. Fallières candidat du Parti républicain. — Notes biographiques. — Quelques anecdotes.

M. Jules Huret, publie dans le *Figaro* un long article sur M. Fallières. Citons-en quelques passages :

« C'est bien un paysan de la terre ; il a beau avoir été avocat brillant, député, sénateur, ministre de tous les ministères, président du Sénat, ce Gascon a retrouvé dans son atavisme lointain l'attachement dominant de sa vie, la passion violente et suave du terrien pour le sol : il soigne ses vignes comme un jardin précieux.

» M. Fallières est né à Mézin (Lot-et-Garonne) le 6 novembre 1841 ; son père, mort en 1874, était greffier de la justice de paix ; sa mère morte en 1883, était fille également d'un greffier de la justice de paix à Villeneuve. Le centre de la petite ville est la place de la Cathédrale, bordée d'un côté par des arcades ; c'est une église qui remonte au neuvième siècle et qui portait autrefois, accrochée à son flanc, une vieille maison de forgeron, d'un côté la forge, de l'autre l'habitation : c'est là qu'est né le président du Sénat dont le grand-père était forgeron.

» Cette maison, vendue à la fabrique et démolie en 1872, fut reportée pierre par pierre en dehors de la ville, sur la route de Condom, par un ami du père Fallières, M. Lafitte, secrétaire de la mairie, qui en avait fait numéroter tous les moellons, toutes les portes et jusqu'aux fenêtres, la fit reconstruire sur son jardin ; elle existe donc ainsi reconstituée. Je l'ai visitée : on m'y a montré les clous et les ferrures forgées, il y a un siècle, de la main même du grand-père du président du Sénat ; j'ai même retrouvé là-bas, dans un vieux livre, le dessin de la cathédrale avec la maison Fallières accolée au monument.

» Son père était un homme énorme, puissant, de forte taille et de large carrure, grand buveur, bon vivant, recherchant la compagnie des jeunes gens dont il stimulait l'entrain et la gaîté, et qui l'adoraient. Un jour où son fils servait à l'auberge des saucisses dont la dimension lui paraissait ridicule, il l'emporta et dit qu'il en faisait fort de manger une longueur de saucisse égale à celle de la largeur de la Garonne, si quelqu'un voulait l'aider.

» — Je suis avec vous, s'écria un notaire de ses amis, outré comme lui de la parcimonie de l'aubergiste.

» Mais on ne trouva pas dans le village les deux cents mètres de saucisses qu'il fallait pour tenir le pari.

» Un autre jour, venant de dîner à Nérac, il s'arrêta sur la route, la nuit, et mangea deux énormes choux qu'il ne fit même pas cuire, et dont il se contenta d'assaisonner les feuilles d'un peu de sel. On raconte ainsi mille traits du père Fallières, mort d'une attaque, un soir, à sa porte, en rentrant dîner chez lui.

» Que fut l'enfance d'Armand Fallières ? A l'école Berges, où il fréquenta jusqu'à douze ans, il passait pour un élève bien doué, il ne brillait pas par le zèle et l'application ; il était même un peu paresseux. Il passa de là au collège de Mézin, où il fit sa quatrième, toujours un peu flâneur. Son père, pour stimuler l'enfant, l'envoya ensuite, de 1854 à 1856, à Angoulême, où il passa son baccalauréat ès lettres en 1859 ; il avait dix-huit ans.

» De là, il fut conduit à Bordeaux pour préparer son baccalauréat ès sciences, chez M. Huet.

» Comme son père le destinait au barreau, il l'envoya en 1860 à Paris, où il fit une année de droit ou d'autre chose ; en tout cas, cela ne marchait pas au gré du père qui le rappela à Toulouse. « On le met au vert », disait-il, espérant que les occasions de plaisir y étant moindres, le jeune homme y travaillerait davantage.

» En effet, il habitait à Toulouse, rue Saint-Rome, et il travaillait nuit et jour dans sa hâte de retourner à Paris où l'attirait, suppose-t-on, quelque amourette : il passa de bons examens et le père autorisa le fils à revenir à Paris ou, deux ans après, il obtenait sa licence de droit. Il habitait alors rue Dauphine. Il lui fallut apprendre un peu de procédure et, ne sachant quelle étude d'avoué choisir, il prit une épingle, ferma les yeux et piqua au hasard dans la liste des avoués de Paris : il se rendit chez celui que le sort lui indiquait, y fit de la clerature quelques mois et revint à Nérac pour s'inscrire au barreau.

» A Nérac, il affiche en face de sa famille réactionnaire des idées républicaines qui le brouillent avec elle ; il devient conseiller général et maire de Nérac ; il se marie avec la petite-fille d'un avoué de la ville, Mlle Besson.

» Révoqué de ses fonctions de maire, en 1872, pour raisons politiques, il se fait élire en 1876 comme député de l'arrondissement et réélire en 1877 parmi les 363.

» Trois ans après, Jules Ferry le prend, comme sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur et, depuis lors, jusqu'en 1892, il fut de presque tous les ministères, successivement à l'instruction publique, à l'intérieur, à la justice ; il fut même, en 1883, président du conseil. Il est sénateur depuis 1890 et président depuis 1899. C'est lui qui remplace M. Loubet au fauteuil quand celui-ci fut appelé à l'Elysée.

» Je passe rapidement sur les événements de sa biographie d'homme public. Depuis longtemps, M. Fallières est installé plus Mezin ; il y possède encore un manoir du boulevard Haussmann ; il y vient de plus en plus à de rares intervalles, quand il veut [illegible] ses amis ou se faire couper les cheveux [illegible] fidèle barbe. C'est à Tonneins [illegible] fixe sa résidence, en [illegible] »

M. Huret donne le [illegible] du Sénat, puis la description [illegible] et rapporte ces paroles [illegible] Mme Barthe :

« — La pauvre femme, [illegible] qu'il ne se contente [illegible]

» — Il pourrait [illegible]

» Elle ne [illegible] pas [illegible] deux mots en [illegible]

» — Vous avez peur qu'il ne lui arrive quelque chose ?

» — Eh bien, fit-elle : ce ne serait pas le premier.

» — Ne pensez pas à cela, lui dis-je ; votre patron lui-même croit que si le malheur doit vous frapper, il vous frappe là où vous êtes ».

Le mode d'élection

Comment sont nommés les présidents de Republique. — En France et à l'etranger.

Dans quelques jours, le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale au palais de Versailles, auront à désigner le successeur de M. Loubet à la présidence de la République.

Cependant, M. Loubet ayant été élu président pour sept ans, le 18 février 1899, son mandat ne prendra fin que le 18 février prochain ; mais l'article 3 de la troisième loi constitutionnelle porte que : « un mois au moins avant le terme légal des pouvoirs du président de la République, les Chambres devront être réunies en Assemblée nationale pour procéder à l'élection du nouveau président ».

Pendant un mois, nous aurons donc deux présidents au lieu d'un : un président effectif qui restera à son poste jusqu'au terme de son mandat, et un président présomptif, qui attendra son tour d'aller s'installer à l'Elysée. C'est la première fois que les Français se trouveront à pareille fête. Depuis, en effet, que la Constitution de 1875 est en vigueur, seul, M. Jules Grévy est arrivé au terme de son mandat, lors de sa première présidence de 1879 à 1886 ; réélu à cette occasion, le 28 décembre 1885, il fut à la fois président effectif et président présomptif jusqu'au 31 janvier suivant.

Au cas où le gouvernement négligerait de convoquer l'Assemblée nationale, le Sénat et la Chambre des députés se réuniraient de plein droit quinze jours avant le terme légal des pouvoirs présidentiels.

Nous avons cru, à l'approche de cette élection, que le moment était propice de passer en revue les divers modes d'élection à la magistrature suprême dans les pays où ces fonctions sont électives.

EN FRANCE

La Constitution de 1875 stipule que le collège électoral présidentiel sera formé par la réunion des sénateurs et des députés en Assemblée nationale ; elle a même eu soin de fixer le lieu de la réunion, au palais de Versailles.

L'Assemblée nationale est présidée par le président du Sénat, assisté de ses secrétaires. L'élection a lieu au scrutin secret par appel nominal, à la majorité absolue des suffrages.

Le choix des électeurs présidentiels peut se porter sur tout citoyen français jouissant de ses droits civils et politiques. Le président sortant est rééligible. Seuls, les descendants des familles ayant régné en France sont inéligibles.

La proclamation des résultats du scrutin est faite, séance tenante, par le président de l'Assemblée nationale ; si aucun des candidats n'a réuni la majorité absolue, il est procédé à un nouveau tour de scrutin, jusqu'à ce que cette majorité soit obtenue.

Nous avons dit que, lorsqu'un président arrive au terme de son mandat, l'Assemblée nationale doit être convoquée au moins un mois avant ce terme. En cas de décès ou de démission, les électeurs sénatoriaux se réunissent « immédiatement » de plein droit. Néanmoins, l'usage s'est établi que la réunion n'a lieu que le lendemain du décès ou de la démission.

Pour terminer, disons que la Constitution alloue à l'heureux élu un traitement de 600.000 fr., plus une indemnité de 600.000 fr. pour frais de représentation et de déplacement.

AUX ETATS-UNIS

L'élection du président de la grande République nord-américaine se fait au scrutin à deux degrés, en vertu de l'article 2, section 1, de la Constitution de 1787, ainsi conçu :

Le président des Etats-Unis est investi du pouvoir exécutif ; il exerce ses fonctions pendant le terme de quatre ans, son élection et celle du vice-président, élu pour le même terme, ont lieu ainsi qu'il suit : chaque Etat nommera de la manière qui sera prescrite par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de sénateurs et de représentants que l'Etat envoie au Congrès ; mais aucun sénateur ou représentant, ni aucune personne possédant une fonction honorifique ou salariée sous l'autorité des Etats-Unis, ne peut être nommé électeur.

Ainsi, à l'inverse de ce qui a lieu en France, où le collège électoral présidentiel est formé par la réunion des deux Chambres en exercice aux Etats-Unis, ce collège se compose d'électeurs spécialement nommés à cet effet, et les membres des Chambres ne peuvent point en faire partie.

On sait combien les campagnes pour l'élection présidentielle aux Etats-Unis sont ardentes. Les deux grands partis qui, à eux seuls, disposent, jusqu'à présent, le pouvoir, les républicains et les démocrates, ont recours à tous les moyens pour triompher. Les chefs réunis en Convention commencent par désigner les candidats à la présidence et à la vice-présidence, chargés de soutenir les intérêts du parti.

Une fois cette désignation faite, en vue des millions de bulletins de vote et de prospectus ; on adresse à tous les électeurs les photographies des candidats, tandis que d'innombrables orateurs, délégués par le comité central, vont stimuler les ardeurs et porter la bonne parole jusque dans les bourgades les plus reculées. Tout cela ne va pas sans occasionner des frais énormes : on a calculé que chacun des deux grands partis américains avait dépensé dans les 50 millions pour les dernières élections présidentielles.

Une fois les électeurs présidentiels élus par les Assemblées primaires, on connaît, à une voix près, le chiffre qu'obtiendront les divers candidats à la présidence et à la vice-présidence, car le mandat est impératif.

A leur tour se réunir en une Assemblée unique, les électeurs présidentiels nommés par le suffrage universel se réunissent dans leurs Etats respectifs. Ils votent au scrutin secret et par bulletins séparés, pour le président et le vice-président, dont un au moins ne devra pas habiter l'Etat dont [illegible] candidats. Les résultats du vote signés, certifiés et scellés, sont adressés au président du Sénat, au siège du gouvernement des Etats-Unis qui ouvre tous les procès-verbaux en présence des deux Chambres et compte les votes.

Si aucun des candidats ne réunit la majorité absolue des suffrages exprimés, la Chambre des représentants choisit, par voie de scrutin, le président parmi les trois candidats ayant réuni le plus de suffrages. Pour ce choix, les votes sont comptés par Etat, chaque Etat n'ayant qu'un vote. Quant au vice-président, il est choisi par le Sénat, parmi les deux personnes qui ont obtenu le plus de voix.

Tout citoyen âgé d'au moins trente-cinq ans et ayant résidé pendant au moins quatorze ans aux Etats-Unis, est éligible. Le président sortant est rééligible. Le traitement du président est de 50.000 dollars ; celui du vice-président, de 10.000.

En cas de décès, de démission ou de destitution du président, le vice-président qui est appelé à le remplacer. Si la présidence et la vice-présidence deviennent vacantes, c'est la Chambre des représentants qui nomme un président provisoire.

EN SUISSE

Les élections présidentielles dans cette République qui n'a plus d'histoire passent le plus souvent parfaitement inaperçues. La première magistrature dans la Confédération

---

FEUILLETON DU 5 JANVIER. — N. 14

MEMOIRES D'UN MEDECIN

Joseph BALSAMO

par Alexandre DUMAS

IX

La Voyante

Les yeux d'Andrée se dilatèrent comme si elle eut voulu embrasser tous les rayons lumineux répandus dans la chambre par les lueurs divergentes de deux bougies.

— Je ne vous dis pas de voir avec les yeux, continua Balsamo ; voyez avec la poitrine.

Et tirant de dessous sa veste brodée une baguette d'acier, il en posa l'extrémité sur la poitrine palpitante de la jeune fille.

Celle-ci bondit comme si un dard de flamme eut traversé sa chair et pénétré jusqu'à son cœur ; ses yeux se fermèrent aussitôt.

— Ah ! bien, dit Balsamo, vous commencez à voir, n'est-ce pas ?

Elle fit un signe de tête affirmatif.

— Et vous allez parler, n'est-ce pas ?

— Oui, répondit Andrée.

Mais en même temps elle porta la main à son front avec un geste d'indicible douleur.

— Qu'avez-vous ? demanda Balsamo.

— Oh ! je souffre !

— Pourquoi souffrez-vous ?

— Parce que vous me forcez de voir et de parler.

Balsamo leva deux ou trois fois les mains au-dessus du front d'Andrée et sembla écarter une portion du fluide prêt à le faire éclater.

— Souffrez-vous encore ? demanda-t-il.

— Moins, répondit la jeune fille.

— Bien ; alors regardez où vous êtes.

Les yeux d'Andrée restèrent fermés ; mais sa figure s'assombrit et parut exprimer le plus vif étonnement.

— Dans la chambre rouge, murmura-t-elle.

— Avec qui ?

— Avec vous, continua-t-elle en tressaillant.

— Qu'avez-vous ?

— J'ai peur ! j'ai honte !

— De quoi ? Ne sommes-nous pas sympathiquement unis ?

— Si fait.

— Ne savez-vous pas que je ne vous fais venir qu'avec des intentions pures ?

— Ah ! oui, c'est vrai, dit-elle.

— Et que je vous respecte à l'égal d'une sœur ?

— Oui, je le sais.

Et sa figure se rasséréna, puis se troubla de nouveau.

— Vous ne me dites pas tout, continua Balsamo. Vous ne me pardonnez pas entièrement.

— C'est que je vois que, si vous ne me voulez point de mal à moi, vous en voulez peut-être à d'autres.

— C'est possible, murmura Balsamo ; mais ne vous occupez point de cela, ajouta-t-il avec le ton du commandement.

Andrée reprit son visage habituel.

— Tout le monde dort-il dans la maison ?

— Je ne sais pas, dit-elle.

— Alors regardez.

— De quel côté voulez-vous que je regarde ?

— Voyons. Du côté de votre père d'abord. Où est-il ?

— Dans sa chambre.

— Que fait-il ?

— Il est couché.

— Dort-il ?

— Non, il lit.

— Que lit-il ?

— Un de ces mauvais livres qu'il veut toujours me faire lire.

— Et que vous ne lisez pas ?

La figure d'Andrée exprima un superbe dédain.

— Non, dit-elle.

— Bien. Nous sommes donc tranquilles de ce côté. Regardez du côté de Nicole, dans sa chambre.

— Il n'y a point de lumière dans sa chambre.

— Avez-vous besoin de lumière pour y voir ?

— Non, si vous l'ordonnez.

— Voyez ! je le veux.

— Ah ! je la vois !

— Eh bien ?

— Elle est à moitié vêtue ; elle pousse doucement la porte de sa chambre ; elle descend l'escalier.

— Bien. Où va-t-elle ?

— Elle s'arrête à la porte de la cour ; elle se cache derrière cette porte ; elle guette, elle attend.

Balsamo sourit.

— Est-ce vous, dit-il, qu'elle guette ou qu'elle attend ?

— Non.

— Eh bien ! voilà le principal. Quand une jeune fille est libre de son père et de sa femme de chambre, elle n'a plus rien à craindre, à moins que...

— Non, dit-elle.

— Ah ! ah ! vous répondez à ma pensée ?

— Je la vois.

— Aussi, vous n'aimez personne ?

— Moi ? dit dédaigneusement la jeune fille.

— Eh ! sans doute ; vous pourriez aimer quelqu'un, ce me semble. On ne sort pas du couvent pour vivre dans la réclusion, et l'on donne la liberté au cœur en même temps qu'au corps ?

Andrée secoua la tête.

— Mon cœur est libre, dit-elle tristement.

Et une telle expression de candeur et de modestie virginale embellit ses traits, que Balsamo radieux murmura :

— Un lis ! une pupille ! une voyante !

Et il joignit les mains, en signe de joie et de remerciement ; puis revenant à Andrée :

— Mais si vous n'aimez pas, continua-t-il, vous êtes aimée, sans doute ?

— Je ne sais pas, dit la jeune fille avec douceur.

— Comment ! vous ne savez pas ! répondit Balsamo assez rudement ; cherchez ! Quand j'interroge, c'est pour avoir une réponse.

Et il toucha une seconde fois la poitrine de la jeune fille du bout de sa baguette d'acier.

La jeune fille tressaillit encore, mais sous l'impression d'une douleur visiblement moins vive que la première.

— Oui, oui, je vois, dit-elle, ménagez-moi, car vous me tueriez.

— Que voyez-vous ? demanda Balsamo.

— Oh ! mais c'est impossible ! répondit Andrée.

— Que voyez-vous donc ?

— Un jeune homme qui, depuis mon retour du couvent, me suit, m'épie, me couve des yeux, mais toujours caché.

— Quel est ce jeune homme ?

— Je ne vois pas son visage, mais seulement son habit ; c'est presque l'habit d'un ouvrier ?

— Où est-il ?

— Au bas de l'escalier ; il souffre, il pleure.

— Pourquoi ne voyez-vous pas son visage ?

— C'est qu'il le tient caché dans ses mains.

— Voyez à travers ses mains.

Andrée parut faire un effort.

— Gilbert ! s'écria-t-elle. Oh ! je disais bien que c'était impossible !

— Et pourquoi impossible ?

— Parce qu'il n'oserait pas m'aimer, répondit la jeune fille avec l'expression d'un suprême dédain.

Balsamo sourit en homme qui connaît l'homme, et qui sait qu'il n'y a pas de distance que le cœur ne franchisse, cette distance fut-elle un abîme.

— Et que fait-il au bas de l'escalier ?

— Attendez, il écarte les mains de son front, il se cramponne à la rampe, il se soulève, il monte.

— Où monte-t-il ?

— Ici... C'est inutile, il n'osera entrer.

— Pourquoi n'osera-t-il entrer ?

— Parce qu'il a peur, dit Andrée avec un sourire de mépris.

— Mais il écoutera.

— Sans doute, il approche son oreille de la porte, il écoute.

— Il vous gêne alors ?

— Oui, parce qu'il peut entendre ce que je dis.

— Et il est homme à en abuser, même envers vous, qu'il aime ?

— Oui, dans un moment de colère ou de jalousie : oh ! oui, dans un de ces moments-là il est capable de tout.

— Alors, débarrassons-nous-en, dit Balsamo.

Et il marcha bruyamment vers la porte.

Sans doute l'heure de la bravoure n'était pas encore venue pour Gilbert ; car, au bruit des pas de Balsamo, craignant d'être surpris, il s'élança à cheval sur la rampe laissa glisser jusqu'à terre.

Andrée poussa un petit cri d'épouvante.

— Cessez de regarder de ce côté, dit Balsamo en revenant vers Andrée. Ce sont choses de peu d'importance que les amours vulgaires. Parlez-moi du baron de Taverney, voulez-vous ?

— Je veux tout ce que vous voulez, dit Andrée avec un soupir.

— Il est donc bien pauvre, le baron ?

— Très pauvre.

— Trop pauvre pour vous donner aucune distraction ?

— Aucune.

— Alors, vous vous ennuyez, dans ce château ?

— Mortellement.

— Vous avez de l'ambition, peut-être ?

— Non.

— Vous aimez votre père ?

— Oui, dit la jeune fille presque avec hésitation.

— Cependant il me sembla, hier soir, qu'il y avait un nuage sur cet amour filial ? reprit Balsamo en souriant.

— Je lui en veux d'avoir follement dépensé toute la fortune de ma mère, de sorte que la pauvre Maison-Rouge languit en garnison et ne peut plus porter dignement le nom de notre famille.

— Qu'est-ce que Maison-Rouge ?

— Mon frère Philippe.

— Pourquoi l'appelez-vous Maison-Rouge ?

— Parce que c'est le nom, ou plutôt parce que c'était le nom d'un château à